

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 septembre 2010  
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45  
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45  
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15  
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08  
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**LORMONT - Versement d'une subvention d'équipement pour l'étude urbaine et sociale sur le quartier prioritaire du Grand Tressan - Année 2010 - Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

### **1. Contexte et enjeux**

Sur la commune de Lormont, de l'autre côté de la rocade, se trouve, isolé, le quartier du Grand Tressan, territoire en politique de la ville, classé en priorité 3 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Ce quartier abrite une population d'environ 1.300 habitants logeant principalement dans des pavillons individuels en accession sociale.

Le lien entre le quartier et le reste de la commune se matérialise par une route et par une passerelle enjambant l'autoroute qui permet un accès piéton et deux-roues. Le territoire se caractérise par des voiries en boucles et des espaces verts, sur la périphérie ouest, et de bois sur la périphérie nord. Le Grand Tressan dispose d'une école, d'une pharmacie, de commerces de proximité, d'un city stade et d'un point d'animation jeunes. Cette faible présence en équipements et services s'ajoute à l'absence d'espace de centralité propice à la vie de quartier. La vie associative est quasi inexistante, seule la bibliothèque perdure, mais avec une faible activité. Enfin, le Grand Tressan connaît des difficultés socio-économiques réelles, avec endettement dans l'habitat pavillonnaire notamment, un problème d'isolement géographique et un sentiment de délaissement perceptible dans la population.

Une réflexion globale sur le secteur est donc nécessaire, en lien avec des projets déjà établis. En effet, le quartier accueille de nouveaux habitants issus du relogement de Génicart III – Bois Fleuri (57 logements livrés par Aquitanis). Un autre projet est en cours d'élaboration sur le secteur du Moulin d'Antoune, et devrait comporter 50 nouveaux logements. De plus, le développement d'un nouveau quartier, celui de la Ramade en vis-à-vis du Grand Tressan par rapport à la rocade, est un élément clé dans la construction future de ce quartier. La Ramade accueillera en effet de nombreux nouveaux logements, une école, des commerces et des bureaux.

## 2. Prestation de service et pilotage

Face à ce contexte géographique particulier et à la présence de projets d'envergure, il a été décidé par la Ville de Lormont et ses partenaires d'engager une étude urbaine et sociale portant à la fois sur un diagnostic social élaboré et un projet urbain en lien avec une restructuration de l'espace public et privé. Cette étude est l'objet de la fiche action N°30 du contrat de co développement 2009 – 2011 signé entre la CUB et la Ville de Lormont.

Aussi, l'étude vise à :

- Réaliser un diagnostic de fonctionnement social et urbain sur l'ensemble du secteur du Grand Tressan en tenant compte des études déjà menées et des projets en cours et à venir,
- Définir les enjeux, les besoins actuels et à venir, les perspectives, les actions ou les projets à envisager, à partir des rencontres avec les différents acteurs institutionnels et de quartier (élus, techniciens, partenaires, habitants, commerçants...),

L'étude doit en outre proposer des préconisations dans trois rubriques :

- les équipements et le développement social et associatif,
- les espaces publics / espaces privés du quartier,
- les déplacements,

Enfin, elle prend en compte particulièrement l'articulation avec le nouveau secteur de la Ramade, situé en vis-à-vis de la rocade rive droite.

Un comité de pilotage est institué, sous la Présidence du Maire de Lormont, avec les principaux partenaires impliqués dans le projet, à savoir :

- l'Etat
- le Conseil Général
- la Communauté Urbaine
- le Conseil Régional
- le bailleur social Aquitanis
- le Groupement d'Intérêt Public des Hauts de Garonne,
- les élus et les services municipaux concernés.

Un Comité technique est mis en place, avec la mission de préparer les comités de pilotage et de traiter toutes les questions techniques au préalable. Il comprend les référents techniques des partenaires identifiés dans le Comité de pilotage.

Le cabinet retenu pour cette étude, dans le cadre d'un marché, est le Cabinet ARCUS, situé à Floirac (33).

### 3. Plan de financement et participation communautaire

Le coût de l'étude se monte à 25.700 € HT. Son plan de financement est le suivant :

<b>Etude Grand Tressan 2009 - 2010</b>	<b>%</b>	<b>Montant HT (€)</b>
Conseil général de Gironde	20%	<b>5 140</b>
Conseil régional d'Aquitaine	20%	<b>5 140</b>
ANRU	30%	<b>7 710</b>
CUB	15%	<b>3 855</b>
Ville de Lormont	15%	<b>3 855</b>
Total	100%	<b>25 700</b>

La participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'étude est donc de 3 855 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Règlement d'intervention du Centre habitat politique de la ville de la CUB,

**Vu** le projet de convention ci-joint,

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** qu'une étude urbaine et sociale sur le quartier prioritaire du Grand Tressan permettra de définir les enjeux, les besoins actuels et à venir, les perspectives, voire les actions ou les projets à envisager ultérieurement,

## DECIDE

### **Article 1 :**

Une subvention d'équipement de 3 855,00 € est attribuée à la Ville de Lormont, comme participation financière de la CUB à l'étude urbaine du Grand Tressan,

### **Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet,

### **Article 3 :**

L'imputation de la dépense est faite sur le chapitre 204 – Compte 20414 – fonction 72 de l'exercice en cours – CRB D630

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 OCTOBRE 2010

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010

M. JEAN TOUZEAU